



## LETTRE D'INFORMATION n°2

---

Entre le 3 et le 10 décembre 2026, les élections professionnelles permettront de choisir, pour une durée de 4 ans, les représentant-es des personnels auprès des instances consultatives, au niveau ministériel ou localement dans les établissements : conseil social d'administration (CSA), Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (F3SCT), commission administrative paritaire (CAP) ou encore commission consultative paritaire (CCP).

Notre objectif est clair : renforcer la FSU et le SNESUP-FSU pour faire adopter nos propositions dans chacune de ces instances.

Cette deuxième lettre électronique consacrée aux élections professionnelles et aux mandats portés par le SNESUP-FSU et la FSU peut (et doit) être diffusée largement auprès de vos collègues (voir lettre n°1 ICI).

La constitution des listes qui seront déposées à l'automne a commencé dans vos établissements. N'hésitez pas à répondre positivement aux sollicitations ou à vous manifester auprès des secrétaires de section pour faire partie de l'aventure. Nous avons besoin de toutes les forces !

Bonne lecture !

---

## Pour des carrières plus fluides : fin des barrages de grades

Dans toute la fonction publique, le protocole PPCR[1] fixe que chaque fonctionnaire, toutes catégories confondues, doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades[2].

**En ce qui concerne les enseignant-es-chercheur-es (EC)**, ce principe n'est absolument pas respecté puisque plus de 25 % des MCF partant à la retraite sont toujours au grade de classe normale alors qu'ils étaient pour la plupart promouvables à la hors-classe. De manière absurde, alors que le ministère est parfaitement au courant de ce problème, le taux de promotion à la hors-classe qui permet de calculer pour chaque établissement et section CNU le nombre de promotions à attribuer chaque année, a été baissé par le ministère passant de 20 % des promouvables en 2022, à 10 % ce qui ne fera qu'augmenter mécaniquement le nombre de MCF qui n'accèdent jamais à la hors-classe.

Le SNESUP-FSU demande au contraire un taux de promotion d'au moins 20 % pour tous les grades des MCF et des PU. Il porte également en comité social d'administration ministériel (CSA MESR) la mise en place d'un barème - tenant compte à la fois de l'ancienneté et de l'avis sur le dossier de candidature - permettant l'accès à la hors-classe de chaque collègue ayant une carrière complète, comme ce qui a été obtenu pour les autres corps enseignants.

Autre spécificité des corps des EC qui n'existe plus dans les autres corps d'enseignant-es : l'existence d'un échelon contingenté en fin de carrière avec un échelon exceptionnel pour les MCF et le deuxième échelon de la classe exceptionnelle des PU. Pour la FSU, la suppression du barrage pour l'accès à ces échelons s'impose et doit laisser la place à un passage à l'ancienneté.

**Pour les enseignant-es du second degré affecté-es dans le supérieur (ESAS)**, le ministère entend imposer un nouveau rendez-vous de carrière en fin de hors-classe pour déterminer si l'enseignant-e pourra passer ou non à la classe exceptionnelle. Le SNESUP-FSU s'oppose à ce nouveau rendez-vous de carrière et demande à ce que toutes et tous les collègues puissent accéder à la classe exceptionnelle.

Ces changements - qui peuvent tous être mis en place rapidement - ne sont qu'une première étape pour une refonte plus profonde des grilles des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es avec en particulier :

- l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20 % ;
- l'attribution uniforme de 80 points d'indice pour tous les corps ;
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire ;

- la suppression des premiers échelons, trop faiblement rémunérés.
- une fusion des deux premiers grades pour chacun des corps ;

[1] Le protocole *Parcours professionnels, Carrières et rémunérations* signé en 2015 par la FSU est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

[2] Classe normale, hors classe, 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>ère</sup> classe, classe exceptionnelle, etc.

# À consulter en ligne

**DOSSIER**

## Élections professionnelles FSU, notre voix, notre force

Le rendez-vous des élections professionnelles de décembre 2016 concerne toutes et tous les agents de la fonction publique, titulaires ou contractuels.

L'enjeu est pour le moment la constitution de listes nationales et dans chaque département pour présenter un représentant élu au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelons de la FSU et être à même de porter nos revendications dans toutes les instances de représentation de nos salariés.

Vous êtes invités à participer à ces élections dans votre établissement, votre service ou votre unité de travail. C'est votre voix qui sera entendue et qui déterminera le mandat pour la FSU et donc toutes les décisions qui seront prises.

L'engagement professionnel et la recherche de progrès sont des valeurs fondamentales de la fonction publique. Elles sont au cœur de notre action et de notre identité. Elles sont au cœur de notre engagement envers nos usagers et de notre responsabilité sociale. Elles sont au cœur de notre action pour améliorer les conditions de travail de nos agents et de notre action pour améliorer les conditions de travail de nos usagers.

Dans ce contexte, et face à la menace de la dégradation des conditions de travail, nous sommes convaincus que les élections professionnelles de décembre 2016 sont un rendez-vous décisif pour défendre nos droits de tous et tous, et plus encore en compagnie de nos collègues, au service de notre établissement et de notre service.

C'est pourquoi, nous encourageons l'inscription de tous et toutes à nos listes nationales et départementales. C'est un geste simple et fondamental qui nous permettra de représenter nos collègues et nos usagers et de défendre nos intérêts et ceux de nos collègues.

Votez, le plus serein dans l'histoire et le plus responsable pour notre organisation. Nous vous remercions de votre engagement et de votre présence à nos côtés.

Dossier réalisé par ANNE ROGER



## CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE : SOUS LA LIGNE DE FLOTTAISON DU SMIIC

juin 2017 F.S.U.

Pendant que les prix flambent, les salaires, eux, restent bloqués, et ce sont une nouvelle fois les agents et les agents qui paient la facture. La situation géographique, l'extension des guerres et l'avidité de ceux qui spéculent sur ces crises font bondir les prix des énergies et plus largement le coût de la vie. Et pendant que les prix flambent, les salaires des 3,8 millions d'agents et d'agents qui font vivre les services publics sont bloqués. C'est un scandale social.

Les politiques menées par les gouvernements successifs en matière de rémunération des personnels de la fonction publique obéissent toutes à la même logique : dévaloriser la rémunération individuelle, celle qui rémunère le métier, les fonctions exercées de par son grade, l'expérience professionnelle, l'engagement quotidien, qui détermine le montant versé, l'essentiel du montant de la pension, en un mot, la carrière !

Année après année, les gouvernements se sont acharnés à geler la valeur du point d'indice sauf quand les bonds spectaculaires de l'inflation les obligent à amortir ses effets. Pressés à court-circuit, ces augmentations au coup par coup n'ont jamais compensé plus de tiers des effets de l'inflation qui subissent les courbes, les fluctuations, le léger.

Chaque hausse du SMIIC, chaque hausse du gouvernement à relever le minimum de traitement dans la fonction publique. Mais contrairement au secteur privé où l'augmentation du SMIIC peut avoir des effets de réajustement de l'ensemble des salaires, le gouvernement refuse de réajuster l'ensemble des grilles indiciaires.

Pour la Fonction publique et ses agents et agents, les gouvernements font toujours le choix de relever seulement les échelons situés sous le minimum Fonction publique. Résultat : les grilles sont tassées et dans les catégories C et B la progression de carrière est neutralisée en termes de rémunération.

**La FSU est résolue à combattre cette situation intolérable. Elle refuse de laisser les agents publics s'appauvrir davantage. Elle défend la nécessité de mobilisations rapides et d'ampleur pour gagner une réévaluation de nos rémunérations.**

**Pour redonner sens et reconnaissance aux carrières de la Fonction publique, la FSU revendique :**

- DES MESURES IMMÉDIATES D'URGENCE**
  - au moins 15 points d'indice pour toutes et tous
  - une première réévaluation d'urgence de 10 % du point d'indice
- LA RÉINDEXATION DES SALAIRES**
  - augmentation automatique de la valeur du point d'indice au rythme de l'inflation
- UN PLAN PLURIANNUEL DE RÉVALORISATION**
  - la réévaluation d'au moins 20 % du point d'indice
  - au moins 30 points d'indice pour toutes et tous
  - la réévaluation des carrières et des grilles indiciaires des catégories C, B et A
- DES MESURES FORTES POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**
  - à travail égal, salaire égal : réévaluation des médians féminins et réajustement des inégalités de salaires et de carrières
  - fin des temps incompressibles

**L'austérité, ça suffit !  
C'est une politique de justice sociale et fiscale qu'il faut !**

## Élections professionnelles FSU, notre voix, notre force

Dossier de notre revue mensuelle n°743

[Voir le dossier](#)

## Textes officiels

Les textes officiels régissant ces élections professionnelles

[Voir les textes](#)

## Carrières et rémunérations dans la fonction publique

Le 4 pages de la FSU

[Voir le 4 pages](#)



**NE RESTEZ PAS SEUL-ES  
SYNDIQUEZ-VOUS !**



## CONTACTS

SNESUP-FSU  
78 rue du Faubourg Saint-Denis  
75010 PARIS  
Tél : 01 44 79 96 21  
[sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr)

